



Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

Référence (ex : DOC-2020-02), mots-clé...



V - Infrastructures de marché et autres acteurs de marché

V. 2 - Dépositaires centraux, chambres de compensation, systèmes de règlement et de livraison

Applicable au 20 juin 2019

[Imprimer](#) [Télécharger](#)

Position DOC-2019-08

Orientations de l'ESMA sur les mesures anti-procyclicité en matière de marges pour les contreparties centrales au titre du Règlement EMIR

Version consultée

↓ Télécharger la doctrine



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02

